



Union Régionale des SCOP de
l'Est

Les Scop

Le réseau des co-entrepreneurs

la démocratie nous réussit

lescop
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET PARTICIPATIVES



Sociétés coopératives et participatives

- **Scop**

Entreprises dont les salariés sont associés majoritaires et vivent un projet commun en mutualisant équitablement les risques et les grandes décisions stratégiques

Leur origine remonte au XIXème siècle



Scop, des salariés co-entrepreneurs

- Salariés associés majoritaires (au moins 51%), possibilité d'associés extérieurs mais tous les salariés ne sont pas forcément associés
- Démocratie d'entreprise : **1 personne = 1 voix**
- Répartition équitable des bénéfices : au moins 16% en réserves, de 25 à 84% pour les salariés (participation, intéressement), rémunération du capital des associés
- Réserves impartageables : un gage de pérennité



Au plan juridique

- Les SCOP sont des sociétés commerciales qui peuvent être à responsabilité limitée ou anonyme, à capital variable
- La responsabilité des Associés se limite au capital souscrit
- Le Capital est variable, il est remboursé par la SCOP en cas de départ. Les parts sont remboursées à la valeur nominale, sans plus-value



Au plan social

- Les associés sont salariés de la SCOP et soumis aux droit du travail et aux conventions du secteur
- Ils cotisent aux mêmes caisses que les entreprises classiques et aux ASSEDIC
- Le (ou les) gérant, les administrateurs et le président directeur général, élus par les associés sont considérés comme des salariés au sens de la législation sociale
- Ils souscrivent aux mêmes caisses et bénéficient des mêmes protections que les salariés



Au plan fiscal

- Les SCOP sont assujetties à l'impôt sur les Sociétés (I.S.), au taux normal
- **Particularités :**
Les accords de participation dérogatoires permettent aux SCOP de constituer des Provisions Pour Investissements exonérées d'I.S.

La participation est exonérée de charges sociales (sauf CSG/RDS, forfait social) et d'Impôt sur le revenu

Les SCOP sont dispensées de payer la CVAE et la CFE



Pourquoi créer ou reprendre en Scop ?

- **Création ex-nihilo**
Développer un outil de travail pour exercer collectivement son métier,
- **Transmission**
Assurer la pérennité en l'absence de successeur
- **Reprise en difficulté**
Préserver les emplois et le savoir-faire
- **Transformation d'association**
Développement économique, disparition du bénévolat



Un réseau présent sur tous les territoires

- Confédération générale des Scop
Animation et coordination du réseau, représentation auprès des pouvoirs publics
- 12 Unions régionales
Accompagnement des coopératives de leur région et représentation régionale
- 3 Fédérations de métier
Veille technique et appui professionnel dans 3 secteurs : BTP, industrie et communication



Un service complet

- Accompagnement global : Création - Reprise - Transmission
- Sensibilisation,
- Diagnostic, aide au montage de projet,
- Financement adapté,
- Montage juridique,
- Formation des salariés repreneurs,
- Suivi tout au long de l'existence de la société



Des outils financiers mutualisés

Fonds Propres et Quasi-FP :

Apport en Capital :

Nouveaux associés-salariés

SCOP partenaire/parrain

Titres Participatifs SCOP (SPOT)

Obligations convertibles :

Organismes de capital risque de l'économie sociale

Organismes de capital risque classiques

Moyen et court terme

Prêts Participatifs SCOP (SOCODEN)

Prêts MT banques partenaires

Garanties OSEO + RESEAU France ACTIVE



Les Scop en France à fin 2012

- 2 165 entreprises dont 161 Scic
- 43 860 emplois
- 3,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 30 millions d'euros de résultat net
- 85 % d'entreprises bénéficiaires chaque année
- 80 % de salariés de plus de 2 ans actionnaires de leur SCOP
- En moyenne 47 % des résultats distribués aux salariés

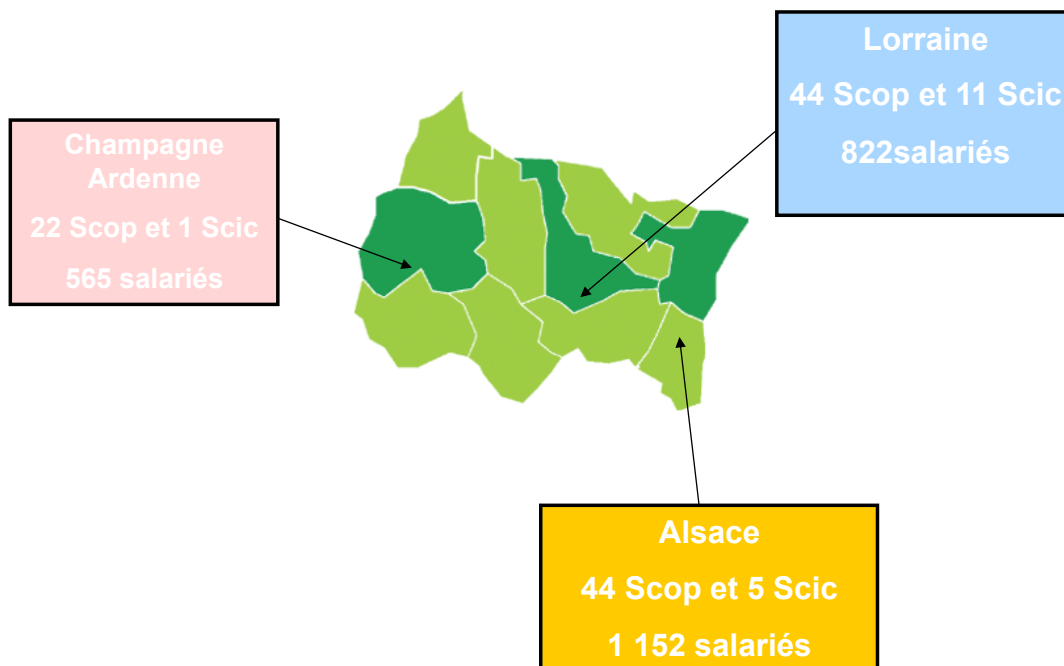


Des PME et TPE de 2 à 1200 salariés :





Les Scop de l'EST aujourd'hui:



Quelques Scop de l'EST:



GENE CLIMATIQUE DE L'EST



SCOT LA CIGOGNE



La ferme aux sept grains - 12 rue des Forgerons - 67160 Seebach - Tél. : 03 88 94 70 54



UNION REGIONALE DES SCOP DE L'EST
5 RUE MOREY
54000 NANCY
03 83 37 47 80

www.les-scop.coop

la démocratie nous réussit

lescop
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET PARTICIPATIVES